

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR NICOLAS MAITRE, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉE « LA PECHE, BAROMETRE DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE D'UNE REGION » (N° 2892)**

Scientifiques, pêcheurs, touristes, associations, ainsi que les citoyennes et citoyens de notre Canton, sont préoccupés par l'état du Doubs. Un grand nombre d'acteurs et de partenaires souhaitent que des mesures soient prises en sa faveur. Les autorités cantonales, fédérales et françaises sont conscientes de cette situation. Elles ont dès lors établi un plan d'action visant à améliorer la situation. Certaines mesures ont déjà apporté des résultats encourageants, d'autres sont en cours de réalisation et ne déploieront des effets qu'à moyen et long terme. Certaines évolutions dues à des phénomènes globaux ne pourront être empêchées à notre échelle, à l'exemple du réchauffement climatique impactant la rivière. Malgré un état des lieux plutôt négatif, il est important de relever que le Doubs reste l'une des plus belles rivières de Suisse. Son état naturel est bien préservé en comparaison avec d'autres cours d'eau. Cette rivière emblématique et l'entité paysagère qu'elle a façonnée demeurent heureusement très attractives. Il faut admettre que l'activité de pêche n'est plus au centre des attentes et n'attire plus autant de gens de l'extérieur.

A la proposition de l'auteur d'augmenter le nombre de prises journalières d'une à trois truites afin d'améliorer l'attractivité économique-touristique du Clos du Doubs, le Gouvernement répond comme suit.

L'attractivité de la pêche sur le territoire de la République et Canton du Jura, comme ailleurs en Suisse, s'est érodée de manière générale à partir de la fin des années 90. En comparaison, 2026 permis de pêche annuels étaient encore délivrés en 1999, contre 517 en 2016. Pour les permis de pêche de courte durée, principalement délivrés aux touristes étrangers à la région, la diminution des ventes a été marquée plus tardivement, à savoir dès la saison 2011 (diminution de plus de la moitié des ventes de permis journaliers, pour s'établir à 750 permis en 2016). Cette rapide chute des ventes coïncidait alors avec une forte vague de mortalité constatée dès 2010, liée à l'arrivée d'un virulent agent pathogène dénommé *Saprolegnia parasitica*. A cette époque, le nombre de prises quotidiennes sur cette rivière était encore fixé à 3 salmonidés pour les permis annuels et 2 pour les permis de courte durée. C'est donc cet événement de mortalité qui a marqué les esprits et qui a été à l'origine de la baisse des ventes évoquée.

L'impact sur les populations de salmonidés a été important et se poursuit de nos jours. En conséquence, le Gouvernement a adopté en 2012 une révision urgente du règlement sur l'exercice de la pêche et a abaissé le nombre de prises journalières de truites de trois à une. Il a également interdit la pêche de l'ombre.

Il n'y pas eu d'amélioration notable au niveau des effectifs inventoriés. C'est donc sans discussion que la diminution de la pression de pêche sur la truite a été maintenue lors de la révision du règlement sur l'exercice de la pêche 2015-2018.

Aujourd'hui, et même si de beaux poissons sont heureusement encore observés ou pêchés dans le Doubs, la santé de la rivière et de sa faune piscicole restent prioritaires. L'Office de l'environnement et la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens estiment qu'il est prématuré d'augmenter la pression de pêche sur la truite. L'heure est au travail de fond afin de reconstituer un équilibre durable et redonner une image positive de la pêche dans le Doubs.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement n'est pas favorable à la proposition de l'auteur, puisqu'elle n'aurait à ses yeux pas l'effet escompté du point de vue touristique. En permettant aux détenteurs de permis de pêche de courte durée de prélever plus d'individus par jour, elle engendrerait, de surcroît, une plus forte pression de pêche sur les populations de truite, dont l'état n'est toujours pas satisfaisant.

Delémont, le 25 avril 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
Le Chancelier d'Etat



Jean-Christophe Kübler